

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Code du produit	1223
Nom du produit	BONITE
Contient	Calcium hexa-aluminate, CAS 12005-50-4 Aluminum oxide, CAS 1344-28-1
Synonymes	Bonite, CA 6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation recommandée**

Réfractaire

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Almatis GmbH Lyoner Str. 9 60528 Frankfurt Germany	Almatis GmbH Giulinistrasse 2 67065 Ludwigshafen Germany
---	---

Pour plus d'informations, contacter**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Almatis: +1 501-776-4677

CHEMTREC : +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
+1-800-424-9300 (AMÉRIQUE DU NORD)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. - Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Phrases R

Sans objet

SGH Classification

The product is not classified as hazardous according to GHS

2.2. Éléments d'étiquetage**Symbole(s)**

Aucun(e)

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Aucun(e)

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres informations

Aucune information disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	N° d'enr. REACH
Calcium hexa-aluminate	12005-50-4	>90	01-2119457640-40-0000 01-2119457640-40-0001
Aluminum oxide	1344-28-1	<10	01-2119529248-35-0024 01-2119529248-35-0125 01-2119529248-35-0086 01-2119529248-35-0238

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Contact cutané	Laver la peau avec de l'eau et du savon
Ingestion	Rincer la bouche
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais
Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant léger pour les yeux

Légèrement irritant pour la peau

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même ne brûle pas

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Aucun(e) en particulier

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel

Éviter la formation de poussières

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

Ne pas contaminer l'eau superficielle

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit. Placer dans un récipient approprié pour élimination.

Méthodes de nettoyage

Enlever à la pelle ou balayer

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Scénario d'exposition

Aucune information disponible

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec

Protéger de l'humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Germany OEL (TWA)
Calcium hexa-aluminate 12005-50-4	N/A		N/A	N/A	1.25 mg/m ³ 6.0 mg/m ³ (a)
Aluminum oxide 1344-28-1			VME: 10 mg/m ³	VLA-ED: 10 mg/m ³	1.25 mg/m ³ 6.0 mg/m ³ (a)

(a) GOEL - Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs, (a) exempt facilities listed in 2.4(8) and (9)

Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Calcium hexa-aluminate 12005-50-4 (>90)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Aluminum oxide 1344-28-1 (<10)		TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³
-----------------------------------	--	---------------------------	--	--	---------------------------

Component	OSHA PEL	ACGIH TWA
Calcium hexa-aluminate 12005-50-4 (>90)	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	1.0 mg/m ³ (respirable fraction)
Aluminum oxide 1344-28-1 (<10)	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	1 mg/m ³ TWA (respirable fraction)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) 3 mg/m³, respirable, 8 hour TWA

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau Aucun équipement de protection spécifique exigé

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre, Granulés
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Aucun(e)
pH	9.0 - 10.5
Flash point (°C) DEGREES	Sans objet
Autoignition temp (°F) DEGREES	ne s'enflamme pas
Boiling point/range (°C) DEGREES	Indéterminé(e)(s)
Point/intervalle de fusion	1830
Melting point (°C) DEGREES	°C
Solubilité	Insoluble
Densité	Typical 3 g/cm ³
Densité apparente	0.6-2.6 g/cm ³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.6. Produits dangereux résultant de la décomposition

Sans objet

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Toxicité aiguë par voie cutanée	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Toxicité aiguë par inhalation	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät

Toxicité chronique

Irritation	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Corrosivité	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Sensibilisation	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Effets mutagènes	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Effets cancérogènes	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Effets sur la reproduction	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Effets sur le développement	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät
Danger par aspiration	Luotettavat mutta luokitukseen riittämättömät

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits non utilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Emballages contaminés

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Remarque :** Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport

IMDG/IMO Non réglementé

RID Non réglementé

ADR Non réglementé

OACI Non réglementé

IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Préparée par Sidney J. DeGarmo, CIH
Almatis Inc.
PO BOX 300
Bauxite AR 72011
USA
+1-501-776-4677
sidney.degarmo@almatis.com

Date d'émission 05/02/2011

Date de révision 02/27/2015

Sommaire de la révision

Revision 5, April 2008
Section 1, changed contact address
Section 3, revised ingredients listed
Section 16, added email address and revision history
Revision 6, May 2011
Update to format
Revision 7, August 2014
Section 8, revised GOEL
Revision 8, February 2015
Sections 1, 3, and 8 - changed calcium aluminate to calcium hexa-aluminate
Section 2, Added GHS statement (not hazardous)
Sections 3 and 8, added aluminum oxide, CAS 1344-28-1
Section 3, revised weight %

Updates

The most current version of this Safety Data Sheet is available at this URL:
<http://almatisvw.thewerco.com/private/search.aspx?language=EN>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité